



Du 18 mars 2026
District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : <http://savoie.fff.fr>



FUTNET



Ce samedi 14 mars, St Etienne de Cuines accueillait la Finale Académique de Futnet.

Qualifiés à l'issue des tours départementaux, l'AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC et AIX FC retrouvaient l'US CHATTE (38) et l'AS DONATIENNE (26/07).

En formule championnat (3 rencontres de 2 sets gagnants), l'AS CUINES réalise le carton plein, à domicile, en remportant ses 3 rencontres.



Classement final :

1. AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC (3V) : qualifié
2. US CHATTE (2V-1D) : qualifié
3. AS DONATIENNE (1V-2D)
4. AIX FC (3D)

Félicitations au club pour la parfaite organisation de l'évènement et à sa qualification pour la finale régionale.

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2	Commission des Coupes	pages 26 à 29
Commission des Médailles.....	page 3	Commission Féminines	page 30
Secrétariat	page 4	Commission Critérium Féminin séniors	page 31
Commission FAFA	page 5	Commission Fair Play	page 32
Trésorerie.....	page 6	Commission Technique	pages 33 à 35
Commission Délégations	page 7	Commission des Règlements	page 36
Commission FMI	pages 8 à 9	Commission d'Appel Réglementaire	pages 37 à 39
Commission Sportive	pages 10 à 12	Commission des Arbitres	pages 40 à 44
Commission PEF.....	page 13	Commission Prévention et Ethique.....	page 45
Commission des Jeunes	pages 14 à 23	Commission de Discipline	pages 46 à 48
Commission Futsal	pages 24 à 25	Annexes :	page 49





COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du lundi 16 mars 2026

NOTE AUX CLUBS

Sur décision du Comité Directeur, le **district offrira 1 tablette** à chaque club.
La distribution se fera lors de l'Assemblée Général de juin.





COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Membre : Maurice BILLAUD

Réunion du lundi 16 mars 2026

DEMANDE DE MEDAILLES de DISTRICT DE SAVOIE 2025/2026



Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis plusieurs années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant de recevoir une médaille de DISTRICT.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire que vous trouverez en annexe du PV hebdomadaire et le retourner par mail **au Secrétariat du District de Savoie**, avant le 20 avril 2026 **délai de rigueur**.

Condition

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club.

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans entre chaque médaille*.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte.
- Une médaille par club, par année sportive.
- Le club qui organise l'assemblée générale de District peut demander plusieurs médailles (3 maximum)
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles.

Crédit Mutuel



SECRÉTARIAT

Réunion du lundi 16 mars 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 9 mars au 16 mars 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

UNAF Savoie

Commission des Règlements :

FC DE HAUTE TARENTEISE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - AIX F.C

Commission Sportive:

F.C. VILLARGONDRAN - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE - A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - AIX F.C. - F.C. DES BAUGES - A.S. MONT JOVET BOZEL (2) - Théo RAMEL - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - U.S.C. AIGUEBELLE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE (2) - FUTSAL BOURGET UNITED (2) - CHALLES S.F. - ENT. VAL D'HYERES (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (2) - F.C. DU NIVOLET - F.C. LA ROCHETTE (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - Laurent CABY - MONTMELIAN A. - COGNIN SP. (2) - U.S. GRAND MONT LA BATHIE (2) - U.S. GRIGNON - FC DE HAUTE TARENTEISE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - US DOMESSIN - US LA RAVOIRE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE (2) - FC VILLARGONDRAN - AS MONTAGNY (2) - GROUPEMENT JEUNES UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN

Commission De Discipline

Courrier :

C.A. YENNOIS - Mohamed AYARI - VANNESPENNE Hervé - BOUCHELAGEM Semchdine

Rapport :

Cyril MONGAZON - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - Kamal AMLIL - Livio LE BOLLOC'H

Commission Des Arbitres:

F.C. LAISSAUD - jean pierre BUTEL - Christophe DUPAYS - Michel CHEVALLIER - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - SAGNIER Bastien. - ALIX Luc - VANNESPENNE Hervé - CHAMMY Badr - Habib NEFFATI - Badi BOIKHATEM - UNAF Savoie - FUTSAL BOURGET UNITED - ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS - MEGUIRECHE A - FC VILLARGONDRAN - Henri VINCENT - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - Fabien EXCOFFIER - Rémi LEFEBVRE

Commission des Médailles:

F.C. DES BAUGES

Commission des Terrains :

FC VILLARGONDRAN

Commission des Délégations:

MONTMELIAN A



COMMISSION FAFA

Réunion du lundi 16 mars 2026

Information F.A.F.A. Emploi

L'outil informatique pour la saisie des dossiers FAFA Emploi va ouvrir le 15 mars. Le cahier des charges n'est pas encore paru, mais il semblerait que l'aide financière soit augmentée. Il y a un quota par ligue, et donc par district (1 dossier ETP, peut-être 1,5 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier dès à présent**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2026. Un entretien avec le club devra obligatoirement être organisé. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Information F.A.F.A. Equipement – Saison 2025/2026

A l'issue de la phase de campagne de demande de subvention F.A.F.A. - Equipement qui s'est terminée le 31 janvier 2026, il apparaît qu'au niveau de ligue AURA l'ensemble des enveloppes attribuées à chacun des Districts ne sera pas consommé. Il se peut donc qu'il puisse y avoir un budget supplémentaire pour la Savoie.

Il est donc décidé de rouvrir et de prolonger la campagne de subvention F.A.F.A. - Equipement pour des projets qui n'auraient pas pu être retenus lors de la première phase d'attribution ou pour de nouveaux projets.

Une nouvelle date de réception des dossiers à adresser au District des Savoie est fixée au : 30 MARS 2026.

Ces nouveaux dossiers **pourront éventuellement être financés cette saison** s'il y a une enveloppe en plus pour la Savoie.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de télécharger les documents (cahier des charges et imprimés) :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_25-26_vdef.pdf

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide. A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de la nouvelle enveloppe qui sera allouée au District de Savoie. La nouvelle répartition s'effectuera au mois d'avril 2026.



TRÉSORERIE

Mercredi 18 mars 2026

Virement :

➤ SAINT PIERRE SPORT 899.90 €

Chèque :

➤ AS MONTAGNY 326.00 €

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 25 février 2026.

Cette somme est à régler avant le lundi 23 mars 2026.
Les clubs non à jour le 23 mars seront amendés de 50 € conformément à l'article 39 bis – 1 du règlement.

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du lundi 16 mars 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du lundi 16 mars 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : ATTENTION nouvelle version FMI WEB/APP 5.0.15

Le mardi 24/02/2026, une mise en production a eu lieu sur la WebApp FMI, l'application est désormais en version 5.0.15.

Voici le périmètre de cette MEP :

- Mise en place du stockage persistant, afin d'éviter d'éventuels perte de données.

- Pour les utilisateurs ayant installé la WebApp FMI avec le navigateur Google Chrome, aucune action n'est requise, la mise à jour est totalement transparente.

- Pour les utilisateurs ayant installé la WebApp FMI avec le navigateur Mozilla Firefox, à l'ouverture de l'application, l'utilisateur sera invité à autoriser le stockage persistant. Il est nécessaire d'autoriser cette option afin d'assurer le bon fonctionnement de l'application FMI (afin d'éviter toute perte de données en cours de saisie)

FMI ATTENTION reprise des championnats bientôt là

Pensez à vérifier que vos identifiants FMI sont toujours d'actualité.

Reparamétrer éventuellement FOOTCLUB pour les équipes jeunes

Paramétrer FOOTCLUB pour les nouvelles équipes engagées

N'attendez pas le vendredi pour vérifier que tout est conforme

Ce qui et vous permettra de faire fonctionner la FMI après la mise en place des poules de printemps

La semaine dernière des appels sont arrivés le vendredi après-midi sans que l'on puisse modifier quoique ce soit. C'est dommage

FMI passage Version WEBAPP : 5.0.15

Passez impérativement à cette dernière version de la WEBAPP

Certaines tablettes sont encore en version 4.10

N'utilisez plus l'ancienne version de l'application FMI 3.9.



FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

Point d'Attention :

La version d'Android doit être au moins la version 12

Alerte :

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM

INFORMATIONS DIVERS

Vous trouverez dans les PV de début de saison un ensemble d'informations qui ont été retiré du PV





COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 16 mars 2026

Présents : Cédric YSARD, Jacky GACHET, Sauveur MICALLEF

COURRIERS CLUBS

COGNIN SP2 : lu et noté, la commission a reprogrammé votre rencontre à Montagny le lundi 06 avril 2026 à 15H (journée de match remis prévue au calendrier de début de saison)

A.S MONTAGNY : lu et noté, la commission a reprogrammé votre rencontre à Montagny le lundi 06 avril 2026 à 15H (journée de match remis prévue au calendrier de début de saison)

F.C HAUTE TARENTEISE : lu et noté, planning terrains Week end du 22 mars 2026

MONTMELIAN A 3 : lu et noté, demande de modification de rencontre, acceptée par le club adverse.

MATCH REPORTÉ

Rencontre n°53998440 D4B retour du 08 mars 2026 A.S MONTAGNY / COGNIN SP 2 le lundi 06 avril 2026 à 15H.

NOTE AUX CLUB

A.S MONT JOVET BOZEL 2 : lu et noté, terrain impraticable en attente du document officiel, demande d'inversion avec le club adverse, rencontre D5A du 08 mars 2026 contre ENT. F. CHAUTAGNE 2.

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info du forfait D5A

HOMOLOGATIONS

Match N° 53975691 D4A du 08 mars 2026 U.S LA RAVOIRE2/AIX F.C 3 :

(Amende Forfait District)

Résultat : U.S LA RAVOIRE 2 : 0 but, (moins) -1pt

AIX F.C 3 : 3 buts, 3pts.

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info du forfait de U.S LA RAVOIRE



Match N°53975692 D4A du 08 mars 2026 F.C PONT /ENT VAL D'HYERES 2 :

(Amende Forfait District)

Résultat : F.C PONT : 3 buts, 3pts
ENT VAL D'HYERES 2 : 0 but, (moins) -1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club F.C PONT s'étant déplacé au match aller, le club ENT VAL D'HYERES 2 doit indemniser 76Kms x 2€= 152€.

Une fiche navette sera éditée pour créditer le compte du F.C PONT.

Match retour D4 A F.C PONT/ ENT VAL D'HYERES 2, malgré l'envoi d'un mail au district le vendredi soir, aucun membre de la commission sportive n'a été prévenu du forfait du club de l'ENT VAL D'HYERES, la commission applique l'amende et transmet la fiche navette à la trésorerie.

Match N° 53976956 D4B du 08 mars 2026 ST REMY SP /F.C HAUTE TARENTEISE 2

(Amende Forfait District)

Résultat : ST REMY SP : 3 buts, 3pts
F.C HAUTE TARENTEISE 2 : 0 but, (moins)-1pt

Article 39-4 Règlement du District :

Le club ST REMY SP s'étant déplacé au match aller, le club FC HAUTE TARENTEISE 2 doit indemniser 198 Kms x 2€= 396€, une fiche navette sera éditée pour créditer le compte du F.C HAUTE TARENTEISE.

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info du forfait de F.C HAUTE TARENTEISE.

Match N° 55477955 D5A ENT. F CHAUTAGNE 2 / A.S BOZEL 2 du 08 mars 45

Rencontre inversée.

(Amende Forfait District)

Résultat : ENT. F CHAUTAGNE 2 : 3 buts, 3pts
A.S MONT JOVET BOZEL 2 : 0 but, (moins) -1pt

Appel téléphonique à un membre de la commission pour info du forfait de A.S BOZEL 2.

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES AVANT HOMOLOGATION

Commission Appel réglementaire en attente avant homologation :

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE GUIERS 1

Commission discipline :

Match n° 53974486 D3A du 08/03/2026 F.C SUD LAC 1 contre HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1

Commission Appel Disciplinaire en attente avant homologation :

Match Arrêté n° 53998758 D1 du 23/11/2025 COGNIN SP1/ A. PORTUGAIS. CROIX. ROUGE 1

DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR LE 21 et 22 mars 2026

D2 du 22 mars 2026 :

Match n° 53975960 F.C HAUTE TARENTEISE 1/ CHAMBERY SPORT 1, la rencontre se déroulera Stade Albert MARTIN, (terrain de repli) à BOURG ST MAURICE 15H.

D4B du 22 mars 2026 :

Match n° 53976959 F.C HAUTE TARENTEISE 2/ A.S MONTAGNY, la rencontre se déroulera à 12H45 Stade Albert MARTIN (terrain de repli) à BOURG ST MAURICE.



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

D1 du 22 mars 2026 :

Match n° 53976692 ENT DRUMETTAZ MOUXY 2 / AIX F.C 2, demande effectuée sur Footclubs le 02 mars 2026 pour avancer l'horaire à 12H30 (Stade des FINS 2), match R3 à 15H accord de la commission.

D5C du 22 mars 2026 :

Match n° 55481617 ST PIERRE SPORT 2/ A.S UGINE 2 demande effectuée sur Footclubs le 08 mars 2026 pour avancer la rencontre le 21 mars 2026 à 20H (Synthétique Stéphane Novet St Pierre D'Albigny) maintenue dimanche le 22 mars 2026 à 15H, pas de réponse du club adverse.

D5A du 22 mars 2026 :

Match n°55479957 MONTMELIAN A 3/ A.S LA BRIDOIRE 2 demande effectuée sur Footclubs le 13 mars 2026 pour reculer la rencontre le 22 mars 2026 à 15H30 (match U18 à 13H Terrain Synthétique de L'île Montmélian) acceptée par le club adverse et la commission.

D3B du 22 mars 2026 :

Match n° 53998400 A.S HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 / U.S GRAND MONT LA BATHIE se déroulera (Terrain MANZONI) à MONTAILLEUR.

D5C du 22 mars 2026 :

Match n° 55481619 A.S HAUTE COMBE DE SAVOIE 2 / F.C LAISSAUD 3 se déroulera (Terrain MANZONI) à MONTAILLEUR.

Championnat Séniors ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie :

Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur FOOT CLUBS avant le lundi 12H qui précède la rencontre du Week- end, il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas, si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus avant le lundi 12H.

Toute demande arrivant après 12H sera hors délai.

En cas terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin), les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront amendés.

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

	PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION 450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr	
		

COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



Le mercredi 17 juin 2026 se tiendra la deuxième édition de la « **Faites du PEF** » à LAISSAUD !

16 clubs seront invités à positionner une équipe U10 – U11 de 6 à 7 joueurs pour cet après-midi festif.

Les conditions à remplir afin d’être convié à cet évènement sont :

- 1- Être engagé dans le PEF sur la plateforme (Possible via Footclubs ➡ Développer son club ➡ Projet Club ➡ Projet Educatif)
- 2- Avoir formalisé et fait remonter 3 actions sur la plateforme PEF

Ces conditions sont à remplir **avant le lundi 20 avril 2026 dernier délai.**

Une invitation avec les détails de l’après-midi vous sera alors envoyée par la suite.

Toute la commission compte sur votre engagement dans le cadre du Programme Educatif Fédéral !



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 16 mars 2026

COURRIERS

Reçu : Modification de rencontre : reçu planning de la RAVOIRE la commission vous remercie.

AIX FC / FC -CHAMBOTTE **se jouera à 17H30**

US LA RAVOIRE / ENTS DRUMETTAZ MOUXY **se jouera à 14H30**

CHAMPIONNAT

Reprise du championnat le 21 mars 2026

Match N° 54001896 US LA RAVOIRE / ENT.S DRUMETTAZ MOUXY **se jouera à 14H30**

Match N° 54001895 FC ST-BALDOPH / CHAMBERY SPORT 73

Match N° 54001893 AIX FC / FC CHAMBOTTE **à 17H30 à GARIBALDI**





U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du lundi 16 mars 2026

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

Les matchs de CHAMBERY-COGNIN se joueront au stade Michel VALLET à CHAMBERY

CHANGEMENT WEEK -END

N° 55416337 US LA RAVOIRE 1 – FCBE MERCURY 1 se jouera à 17H00 stade M BASSET

N°55416338 US CHARTEUSE GUIERS 1- GAPS 1 se jouera à 17H00 stade G. FAVIER

N° 55416340 FC HAUTE TARENTEISE 1- AIX FC 1 se jouera à 13H30 stade A. MARTIN à BOURG ST MAURICE

N°55417617 FC HAUTE ARENTAISE 2- ENT BASSE MAURIENNE se jouera à 16H00 à BOURG ST MAURICE

N°55417123 US LA MOTTE SERVOLEX- ENT CHAUTAGNE se jouera à 15H30 à LA MOTTE

N°55417565 U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - MAURIENNE CA à 16H à ALBERTVILLE

N°55418523 FC ST BALDOPH - JS CHAMBERY à 12H30



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 16 mars 2026

COURRIERS DES CLUBS

ENT.FC. MAURIENNE : Noté votre planning terrains. Une date ne correspond pas, vous jouez à l'extérieur le 19 avril.

HTE. TARENTOISE : reçu feuille de match (Incomplète).

PLANNING DES TERRAINS

G.J LA SAVOYARDE / U.S LA RAVOIRE / ENT.S. DRUMETTAZ.

LIEU DES RENCONTRES

D.1.

Match N°. 55477314. G.J. LA SAVOYARDE 1 / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2.
Se joue à LAISSAUD STADE DES MARAIS.

D.3. POULE A.

Match N°. 55494985. ENT.S. DRUMETTAZ 2 / ET.S. LE BOURGET DU LAC 1.
Se joue à DRUMETTAZ STADE DES FINS Pelouse naturelle.

D.3.C.

Match N°. 55482850. G.J. LA SAVOYARDE 2 / A.S. UGINE 1. Stade de MONTMELIAN.

PREVISIONNEL DE RENCONTRES

D.3. POULE B. (journée N°. 02 du 22 mars).

Match N°. 55483486. A.S. BARBERAZ 2 / U.S LA MOTTE SERVOLEX 4.
Se joue le 04 avril 2026.

D.2. POULE A. (Journée N°. 03 du 29 mars).

Match N°. 55476852. F.C. MERCURY 2 GJUSCC 1.
Se joue le 06 AVRIL 2026. Stade de la GRILLETTE à MERCURY.

D.3. POULE A. (Journée N°. 03 du 29 mars).

Match N°. 55494990. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / U.S. LA MOTTE 3.
Se joue le 17 MAI 2026.

D.3. POULE A. (Journée N°. 09 du 31 mai).

Match N°. 55495021. ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 / F.C. CHAMBOTTE 2.
Accord des deux clubs pour jouer le SAMEDI 30 MAI à 15H00.

D.3. POULE C. (Journée N°. 05 du 26 avril).

Journée N°.05. ENT.FC MAURIENNE 2 / GJ LA SAVOYARDE 2 se joue le 26/04. ou inversement.

F.C. MERCURY : Lu votre dernier courrier précisant les dates des rencontres maintenues. Pour la journée N°. 05 du 26 mai le samedi 25 disponible pour jouer une rencontre il nous manque l'HORAIRE du match et l'accord du club visiteur.



U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 16 mars 2026

INFO AUX CLUBS

Reçu et lu les mails d'Albertville, Val d'Hyères, GAPS, Le Bourget du Lac, Grignon pour annulation des matchs pour intempérie.

Reçu et lu mail du GAPS pour demande de report de la journée 3 pour cause de coupe PITCH.

Nous vous informons que, pour la phase de printemps, seules les modifications (changement de date, d'horaire, de lieu, de stade, inversion, etc.) saisies sur FOOT-CLUB seront prises en compte, et ce jusqu'au lundi précédent le jour de match à 17h.

Aucune demande transmise par courrier électronique ne pourra désormais être traitée.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir vérifier chaque semaine les notifications et demandes de modification directement sur la plateforme FOOT-CLUB.

- Les poules composées de 10 ou 12 équipes créent des journées supplémentaires que nous ne pouvons supprimer.

La phase de printemps se déroulera bien sur 8 journées.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRES DES RENCONTRES

Modification des rencontres :

SERONT A EFFECTUER EXCLUSIVEMENT SUR FOOTCLUB.

Pour un meilleur suivi des demandes. Avant le lundi 18h précédent le match.

Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les notifications sur FOOTCLUB, afin de répondre aux demandes.

PRIS NOTE DES MODIFICATIONS ET HORAIRES DES RENCONTRES

ENT DRUMETTAZ MOUXY 1 contre DOMESSIN 1 **D2 Poule A**

INVERSION au Stade MUNICIPALE le 21/03/26 A 13H30.

AIX F.C. 1 contre ENT. DRUMETTAZ MOUXY 1 **D1 Poule A**

AIX F.C. 2 contre ENT. DRUMETTAZ MOUXY 2 **D1 Poule B**

LE 21/03/26 A 12H30 au Stade GARIBALDI.

U.S. LA MOTTE SERVOLEX 1 contre F.C. NIVOLET 2 **D1 Poule A**

U.S. LA MOTTE SERVOLEX 2 contre F.C. NIVOLET 3 **D1 Poule B**

LE 21/03/26 A 12H30 au Stade RAOUL VILLOT LA MOTTE SERVOLEX.



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

CHAMBERY SAVOIE FOOT 3 contre A.S. D'UGINE 1 **D1 Poule C**

LE 21/03/26 A 10H à la plaine des jeux de MAGER.

F.C. NIVOLET 4 contre ST PIERRE SPORT 2 **D2 Poule A**

F.C. NIVOLET 5 contre F.C. ST BALDOPH **D3 Poule A**

LE 21/03/26 A 12H30 STADE des BARILLETES.

SANS RETOUR DES CLUBS ACCORD DES DEMANDES

Pour la **D1 A accord automatique** de **U.S. GRIGNON 1** pour modification horaire contre ST PIERRE SPORT 1

POUR LE 21/03/26 A 16H00 au Stade STEPHANE NOVET.

Pour la **D1 B accord automatique** de **C.A. YENNOIS 1** pour modification horaire contre GJUSCC 1 **D1 POULE B**

POUR LE 21/03/26 A 12H30 au Stade MICHEL VALET.

Pour la **D1 B accord automatique** de **ET. S. LE BOURGET DU LAC 1** pour modification horaire contre LA RAVOIRE 1

POUR LE 21/03/26 A 12H au Stade MARCEL BASSET.

Pour la **D3 B accord automatique** de **CHAMBERY SPORT 73 B** pour modification horaire contre GJUSCC 2

POUR LE 21/03/26 A 12H30 au Stade MICHEL VALET.

Pour la **D2 C accord automatique** de **LA ROCHETTE** pour modification horaire contre le C.A. MAURIENNE

POUR LE 21/03/26 A 14H30 au Stade JOSEPH GAVARINI.

Pour la **D2 A ET D3 A accord automatique** de **U.S. CHARTREUSE GUIE 2** pour modification horaire contre G.J. LA SAVOYARDE 3 et 4

POUR LE 21/03/26 A 15H au Stade des MARAIS à LAISSAUD.

ATTENTE RETOUR DES FEUILLES DE MATCHS ET RESULTATS

1^{ère} JOURNÉE DU 14/03/26

- C.A. YENNOIS 1 contre J.S. CHAMBERIENNE 1 **D1 Poule B**
- C.A. YENNOIS 2 contre BAUGES F.C. 2 **D3 Poule B**
- ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre C.S.F. 3 **D1 Poule C**
- QUEIGE BEAUFORTAIN contre F.C. BELLE ETOILE MERCURY 2 **D1 Poule B**
- E.S. TARENTAISE 3 contre U.S. GRAND LA BATHIE 2 **D3 Poule C**



MODIFICATIONS DE CALENDRIER

- C.A. YENNOIS 1 contre AIX F.C. 2 **D1 Poule B**
- C.A. YENNOIS 2 contre G.J.U.S.C.C. **D3 Poule B**

LE 28/03/26 A 15H30 au Stade CHARLES BURDINAT.

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Pensez à installer la nouvelle version

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00

[Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.](#)

L'ensemble de la catégorie U13.

Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.

U11 Fabien FONTAINE 06 32 60 14 18

Réunion du lundi 16 mars 2026

Programmation :

21/03/2026 : J3

28/03/2026 : J4

25/04/2026 : J5

J3 du 21/03/2026 :

D1

Plateau à LA MOTTE SERVOLEX :

POULE A

US LA MOTTE SERVOLEX 1

AIX LES BAINS FC 2

CHAMBERY SF 2

US CULOZ 1

POULE B

US LA MOTTE SERVOLEX 2

ENT DRUMETTAZ 1

CA MAURIENNE 1

FC MERCURY 1



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

D1

Plateau à ES TARENTEISE :

POULE A

ES TARENTEISE 1

ENTE BASSE MAURIENNE 1

GJ SAVOYARDE 1

POULE B

US GRIGNON 1

US GD MONT LA BATHIE 1

UO ALBERTVILLE 1

Plateau à BELLEY, CHARTREUSE GUIERS ET CHALLES : 4 équipes

D2/D3

Répartition et niveau des équipes en annexe du PV

ATTENTION : des modifications ont eu lieu. Le FAL est à jour.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J1 du 07 mars 2026

D1

- CS BELLEY (feuille d'effectif)
- GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 1 (feuille d'effectif)
- U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 2 et 3 (feuille d'effectif)
- CS BELLEY (feuille d'effectif)
- F.C. LA ROCHETTE 1F (feuille d'effectif)
- U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE 2 (feuille d'effectif)
- ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE 1 (feuille d'effectif)
- F. C. CHAMBOTTE 1F (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SPORT 73 3 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SPORT 73 1 et 2 (feuille de critérium et d'effectif)
- AIX F.C. 3 et 5 (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 23 mars 2026 sous peine d'amende de 35 euros.

RAPPEL

IMPORTANT : Lors d'un plateau à 8 équipes :

- les rotations se font par niveau et non pas un terrain par niveau car sinon une équipe joue à 10h puis pas avant 11h30.

Donc la marche à suivre est la suivante :

10h : rotation D2

10h30 : rotation D3

11h : rotation D2

11h30 : rotation D3

- Pour les 2èmes matchs, il y a 2 solutions :

Soit j'ai laissé des consignes dans la rubrique COMMENTAIRES sur le FAL via footclub, soit c'est gagnant contre gagnant et perdant contre perdant des 1^{ers} matchs ou si match nul, les rapports de force pendant le match. **Les séances de tirs au but sont à proscrire.**



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



Foot SAVOIE

PV N° 760 du 18 mars 2026



U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 16 mars 2026

LES TROIS PREMIERES JOURNEES SONT SUR LE FAL.

PLATEAUX DU SAMEDI 14 MARS 2026, LES CLUBS DE FC CHAMBOTTE, CHAMBERY SPORT 73 ET US LA RAVOIRE, ME CONFIRMER SUR LE FAL, S'ILS ONT ETE ANNULES.

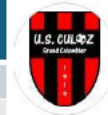


PLATEAUX U9
INTERDISTRICTS
Samedi 28 mars 2026
RDV 9H30
Début des plateaux à 10H00
Niveau Débutant - 5 vs 5



à Belley Stade Paul Castel	Nb équipes
CS BELLEY	3
BAS BUGHEY RHÔNE	1
US PEYRIEU BRENS	1
CA YENNE	2
AS NOVALAISE	1
ES LE BOURGET DU LAC	2
TOTAL	10

à Culoz Stade Municipal	Nb équipes
US CULOZ GRD COLOMBIER	2
CO PLATEAU	1
FC ARTEMARE VALROMEY	1
EF CHAUTAGNE	1
FC CHAMBOTTE	3
FC SUD LAC	2
TOTAL	10





U6/U7 Edouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du lundi 16 mars 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Engagements :

101 équipes engagées sur le printemps 2026

- 42 équipes sur le niveau 1 (débrouillés)
- 59 équipes sur le niveau 2 (débutants)

Réunion de secteur :

La réunion de secteur programmée le lundi 09 mars dernier à LA MOTTE SERVOLEX et STE HELENE SUR ISERE a permis de lancer la seconde phase. Merci aux clubs de l'US MOTTERAINE et l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE pour la mise à disposition des salles et la qualité de l'accueil.

Nous déplorons l'absence de certains clubs qui n'ont évidemment pas prévenu de leur absence à la réunion ... ce qui engendrera inévitablement des problématiques sur les terrains.

Le support de la réunion a été envoyé par mail à tous les clubs et référents de catégorie. Il est également disponible sur le site du District :

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2025/01/Reunion-de-secteur-U6-U7-09.03.2026.pdf>

Logiciel FAL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés sur l'utilisation du FAL, via le site du District de Savoie :

- Certaines dates n'apparaissent pas
- Le nombre d'équipes participantes ne remonte pas correctement

= **Merci de passer exclusivement et directement via l'outil FAL (application).**

Au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4, sur 2 niveaux de pratique N1 & N2

Calendrier 2026 :

- U6/U7 : samedi 14 mars (les 8 plateaux ont été annulés)
- U6/U7 : samedi 21 mars (Niveau 1 uniquement)
- U6/U7 : samedi 28 mars
- U6/U7 : samedi 04 avril (journée optionnelle sur inscription)
- U6/U7 : samedi 25 avril
- U6/U7 : samedi 02 mai (Festifoot Niveau 1)
- U6/U7 : samedi 09 mai (Festifoot Niveau 2)
- U6/U7 : samedi 16 mai (journée optionnelle sur inscription)
- U6/U7 : samedi 30 mai

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS : samedi 06 juin, au Stade Olympique d'ALBERTVILLE



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du lundi 16 mars 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE FORFAIT GENERAL

Journée 1

ATTENTION : RENCONTRE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026
FUTSAL LAC ANNECY 2 contre US CLUSE BONNEVILLE FORON F 74 2 EST **REPORTÉE**
AU VENDREDI 20 MARS 2026 GYMNASSE DES SOEURS BLANCHES A ANNECY 21H30.

Journée 4

FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre US CLUSE BONNEVILLE FORON 74 2 reportés date ultérieure

Journée 5

SAMEDI 28 MARS 2026 - 21H00

FUTSALBOURGET UNITED - **U.OLYMPIQUE ALBERTVILLE**

SAMEDI 28 MARS 2026 - 17H00

A. FUTSAL ROCHETTE O 2 - **FUTSAL LAC ANNECY 2**

POULE HAUTE

Journée 6

MERCREDI 25 MARS 2026 - 21H00

U.S. CHARTREUSE GUIERS - **FUTSAL PICASSO 2**

DIMANCHE 29 MARS 2026 - 16H00

FUTSAL PAYS VOIRON - **A.S. FUTSAL MOUTIERS**



DIMANCHE 29 MARS 2026 - 19H00

BASE FC Grenoble Forfait général

-

AFK MONTMELIAN

DIMANCHE 29 MARS 2026 - 20H00

THONON AS

-

USBE

COURRIER DU CLUB - A S FUTSAL MOUTIERS

Mail de **A S FUTSAL MOUTIERS** demandant le remboursement des frais d'arbitrage par virement bancaire.
Demande également la date du remboursement de la caution après création de club.

Pour le remboursement des frais d'arbitrage par virement, pas de problème. Il faudra faire parvenir un RIB au District.

Pour la caution, voici l'article de référence du règlement du District de Savoie :

13- 1 - 6. Un nouveau club (affilié à la FFF) qui vient de se créer ou souhaitant adhérer au District de Savoie devra s'acquitter d'un dépôt de garantie dont le montant est défini dans les tarifs annuels du District. Après trois saisons consécutives d'adhésions, le club étant à jour de ses cotisations et des sommes dues au District, celui-ci pourra demander le remboursement de son dépôt de garantie.

Pour votre cas, création en 2024

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du lundi 16 mars 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

RETOUR TROPHEE

Merci aux clubs ci-dessous de prévoir le retour des trophées au district
([État correct et propre](#))



Coupe du Président U15 à 8

Coupe PILLET U15

Coupe TRONCY U17

Coupe TRIQUET U20

Coupe Féminines « Trophée 73 »

Coupe RAFFIN

Coupe CORTADE

UO ALBERTVILLE

LA MOTTE SERVOLEX

HAUTE TARENTEISE

FC MERCURY

ENT APCR/BOURGET

MONTMELIAN AF

USC AIGUEBELLE

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour la Coupe U13 Pitch du samedi 28 mars 2026 :

US LA MOTTE SERVOLEX

Pour les Coupes U13 PIGNIER- SERALINI et U11 Crédit Agricole du jeudi 14 mai 2026 :

AIX FC

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales seniors féminines et masculines auront lieu le samedi 06 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE - RAFFIN

¼ de Finale le dimanche 5 avril 2026 à 15h00

Le tirage est en ligne



FEMININES A 8

2^{ème} tour prévu le dimanche 5 avril 2026

Le tirage est en ligne

U20 TRIQUET

Tour de cadrage le samedi 4 avril 2026

(3 matches)

Le tirage est en ligne

U17 TRONCY

¼ de Finale le samedi 4 avril 2026

Le tirage est en ligne

U15 PILLET

½ Finale le jeudi 14 mai 2026

Le tirage sera effectué courant avril

TIRAGE PRESENT SUR LE FAL

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE FAL

Les clubs ayant été tirés recevant et ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.

Merci dans informer la Commission des Coupes.

Pour rappel chaque club doit être en possession d'une feuille d'effectif le jour du plateau avec le nom prénom est numéro de licence des joueurs ainsi qu'un moyen de contrôle de licence (Foot compagnon, listing, etc.)

Des contrôles aléatoires seront faits par les membres de la commission.

Cette feuille d'effectif devra être saisie sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Le club recevant devra être en possession d'une feuille de plateau qu'il devra compléter et saisir sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Une amende de 35€ sera établi à tous les clubs ne respectant pas ces avant 2 consignes

L'organisation des rencontres sera réalisée de la façon suivante :

L'éducateur du **club recevant** fera en présence des éducateurs visiteurs un tirage des lettres selon le nombres de clubs sur le plateau

A-B-C-D-E

Ces lettres seront attribuées avant le tirage aux clubs

Vous trouverez dans le lien ci-dessous tous les éléments pour l'organisation des Coupes Jeunes

<https://savoie.fff.fr/simple/coupes-de-savoie-jeunes-u11-et-u13/>



U13 PITCH

Vous trouverez ci-dessous les clubs pour la finale du samedi 28 mars 2026

Clubs finalistes

U13 Pitch Féminins

CHAMBERY SF
US CHARTREUSE GUIERS
ENT GAPS-US DOMESSIN
US LA RAVOIRE
FC CHAMBOTTE
ST PIERRE SPORT FOOTBALL

Clubs finalistes

U13 Pitch Masculins

FC NIVOLET
CHAMBERY SF
ST PIERRE SPORT FOOTBALL
US LA MOTTE SERVOLEX
US CHARTREUSE GUIERS
HTE COMBE DE SAVOIE

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 18 avril 2026 à 10h00
2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage sera mis en ligne sur le FAL début avril

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>



FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 16 mars 2026

COURRIER

Reçu :

USC-AIGUEBELLE : accord pour terrain de repli à CUINES

MODIFICATION HORAIRE

US DOMESSIN : se jouera à 12 H 15

IMPORTANT

Suite au rajout du club du d'AIX FC dans le championnat « Féminines Séniors district » de printemps et que ce même championnat est en match aller/retour, tous les clubs auront 2 matchs perdus contre AIX FC pour que leur arrivée n'ait aucune incidence sur le classement final.

Les matchs se joueront exactement comme les matchs normaux, FMI, la seule différence sera que tous les matchs contre AIX FC seront homologués à 0 point pour les deux clubs.

CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT LE 22 mars 2026

MATCH N° 54502374 JS CHAMBERIENNE / CŒUR de SAVOIE

MATCH N° 54502373 US-DOMESSIN / ENT-A PORTUGAIS CROIX ROUGE -ES BOURGET à 12 H 15

MATCH N° 54502372 US-SAINT-REMY / FC HAUTE-TARENTEISE

MATCH N° 54502371 FC LA ROCHETTE / USC-AIGUEBELLE

MATCH N° 54502370 ENT-F CHAUTAGNE / AIX FC 2 à CHINDRIEUX



CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du lundi 16 mars 2026

PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

Entre le 9/03 et le 29/03 :

FC BAUGES 2 – ENT S DRUMETTAZ 2

AS NOVALAISE 2 – CA YENNE 2

JS CHAMBÉRIENNE 2 – AS LE MONTCEL 2

Entre le 30/03 ET LE 12/04 :

FC BAUGES 2 – FC SUD LAC 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

MARTHOD SP 2 – CHALLES SF 2

CA YENNE 2 – AS LE MONTCEL 2

Entre le 13/04 ET LE 26/04 :

AS LE MONTCEL 1 – JS CHAMBÉRIENNE 1

CA YENNE 2 – FC BAUGES 2

ENT S DRUMETTAZ 2 – AS NOVALAISE 2

Entre le 27/04 ET LE 10/05 :

JS CHAMBÉRIENNE 2 – CHALLES SF 2

FC BAUGES 2 – MARTHOD SP 2

CA YENNE 2 – FC SUD LAC 2

AS LE MONTCEL 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1

ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2

CA YENNE 2 – MARTHOD SP

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

Réunion bilan 2025/2026 et perspectives 2026/2027.

Une réunion aura lieu pour tous les clubs, le **lundi 27 avril à 19h00 au district.**

(Clubs présents sur la pratique ou souhaitant créer une équipe en 2026/2027)

INFO :

TOURNOI ES DRUMETTAZ MOUXY LE 6 JUIN 2026

Inscription et règlement au numéro ci-dessous :

Tél : 07 71 10 48 47 – Morgane PELLEGRIN





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du lundi 16 mars 2026

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2025-2026

C'est la fin des matchs « phase Automne » en U17 et U15.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire  **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge. Merci quand même de donner vos notes pour les clubs qui vous ont accueilli.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU-25-26.pdf>.

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 18 mars 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdesslem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venant d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



FORMATIONS 2025 – 2026

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 20 février 2026 et mardi 7 avril 2026

Lieu : Stade de la Grillette - MERCURY

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 16

Maëlle BATTIER MAGNIN (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Charlotte BLEHAUT - Robin DUISIT - Simon MEINIER - Emilien REVET (SAINT PIERRE SPORT)

Shaina LAHRECHE - Shaina MILLIEX (USC AIGUEBELLE)

Samuel MORGADINHO (US LA RAVOIRE)

Léo BAUDIN (UO ALBERTVILLE)

Titouan FREYSSINET - Emma LA RUSSA - Dylan LORGEUX (FC MERCURY)

Ethan BILESIMO SANDRI (AS CUINES)

Louis GAUTHIER (FC LAISSAUD)

Mano GUIBOT SANDRI - Yanis LA RUSSA (FC PAYS VERONNAIS)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 janvier 2026.

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 4 mars 2026 et mercredi 18 mars 2026

Lieu : Stade Noël MERCIER - VOGLANS

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 16

Corentin LAMBERT (J.S. CHAMBERIENNE)

Simon HERVE (ETS LE BOURGET DU LAC)

Thomas MERCKEL - Aykut UYSAL - Sami YAHIA (AIX FC)

Django RIONDET - Rudy BENCIVENGA (FC CHAMBOTTE)

CHARTRAIN Georges (SAINT PIERRE SPORT)

Aliya BOUNEHILAT - Eliott LEMEUNIER (CHAMBÉRY SAVOIE FOOT)

Cyril FALCOZ (MONTMÉLIAN A)

Nathan BOURGEON - Lorenzo RICHARD (FC SUD LAC)

Illias MOUILLE – MOUILLE Alexandre (AS UGINE)

Victorien DANNE (ALBERTVILLE FOOT 73)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 10 février 2026.

- Formation CFI Séniors - limitée à 18 personnes

Dates : samedi 14 mars 2026 et samedi 4 avril 2026

Lieu : Stade Guy Favier – LE PONT DE BEAUVOISIN

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 18

Mohamed TRAORE (FC NIVOLET)

~~Kévin DELLINGER – Mohamed KASMI (US LA RAVOIRE)~~

Benoît MIELLET (USC AIGUEBELLE)

Mohamed ALTUNGOLLER – Maxime BAU (AS UGINE)

Dorian BODECHER (US PONTOISE)

MIGUET Gilles (AS NOVALAISE)

~~Sébastien MAURIN (SAINT BALDOPH)~~



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

Allan-PAUL (US LA MOTTE SERVOLEX)
Albert MATADI (JS CHAMBÉRIENNE)
Victorien DANNE (ALBERTVILLE FOOT 73)
Romain PERRIERE (FC HAUTE TARENTEISE)
Abdelhakim ALIDRA (ETS SEYNOD 74)
Philippe NKO'O MEKA (U.S. SEMNOZ VIEUGY 74)
Pierre THABUIS (ENT LANFONNET 74)
Christopher ROCCHI (VALLÉE DU GUIERS 38)
Julien DARRAS (AMPHION PUBLIER 74)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 février 2026

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 4 avril 2026 et mercredi 22 avril 2026

Lieu : Stade Joseph GAVARINI – SAINT JEAN DE MAURIENNE

Coût : 90 €

Inscriptions validées : 10

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)
Dorian BODECHER (US PONTOISE)
Nicolas GRANIER (JS CHAMBÉRIENNE)
Yanis ZANNA – Enzo BENITEZ (ENT VAL D'HYERES)
Bruno LIGAS (FC SAINT MICHEL)
Salim ABADDAR (CA MAURIENNE)
Morad BENCRIH - Isaq BOURAMOULA - Mohamed EL BALI (C.A. BONNEVILLE 74)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 17 mars 2026

CERTIFICATIONS 2025 – 2026

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 5 mai 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscriptions reçues : 3

Validation des inscriptions 1 mois avant la certification.

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 21 mai 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscriptions reçues : 4

Validation des inscriptions 1 mois avant la certification.





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 17 mars 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

RÉSERVE D'AVANT MATCH

Dossier n° 27 :

Match n°53976806 A.S. MONT JOVET BOZE 1 F.C. ST MICHEL SP. 1 sénior D3/B du 28 février 2026

ÉVOCATION

Dossier n° 28 :

Match n° 53975622 US LA MOTTE SERVOLEX 2 - FC HAUTE TARENTEISE - Sénior D2 du 8 mars 2026

DÉCISIONS

Dossier n° 27 :

Match n°53976806 A.S. MONT JOVET BOZE 1 F.C. ST MICHEL SP. 1 sénior D3/B du 28 février 2026

Réserve d'avant match concernant la participation de joueurs non qualifiés à la première date de la rencontre

Réserve non recevable : appui de la réserve non confirmée dans les 48 heures suivant la rencontre

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- confirme le résultat du match :

A.S. MONT JOVET BOZEL :	4 buts,	3 pts
F.C. ST MICHEL SP. 1 :	1 but	0 pt

- transmet à la Commission compétente pour homologation

SUR le fond, la première rencontre a été remise pour cause d'intempéries et n'a pas débutée

De ce fait il suffisait que les joueurs soient qualifiés lors du match en rubrique 'article 120 des RG de la FFF)

Dossier n° 28 :

Match n° 53975622 US LA MOTTE SERVOLEX 2 - FC HAUTE TARENTEISE - Sénior D2 du 8 mars 2026

Décision paraîtra dans un prochain PV



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 9 mars 2026

COMPTE RENDU D'AUDITION

Présents : Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD, Serge COHEN et Hernani SOARES

Objet : DOSSIER N° 7 : Appel du club de l'US CHARTREUSE GUIERS contre la décision de la Commission des Règlements parue dans le PV n° 751 du 14 janvier 2026 concernant le match N° 53975575 – F.C. NIVOLET 1 - U.S. CHARTREUSE GUIERS 1 - Séniors D1 du 30/11/2025

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'US CHARTREUSE GUIERS pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes concernées convoquées,

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de l'**US CHARTREUSE GUIERS** conteste la décision prise par la Commission Sportive du district car le club du FC NIVOLET n'a pas respecté la procédure prévue pour modifier la rencontre. Le club de l'US CHARTREUSE GUIERS n'a pas été sollicité pour donner leur accord pour déplacer la rencontre comme le prévoit l'article 34-1-2 des Règlements du District de Savoie de Football et indique qu'il s'agit d'un « arrangement » qui a été fait dans l'irrespect total du Règlement Sportif du District.

Considérant que le club de CHARTREUSE GUIERS indique qu'il n'a pas eu de correspondance officielle ni du FC NIVOLET, ni du district de Savoie de football avant la rencontre pour informer le club de la modification du jour de la rencontre et a appris le report du match de manière fortuite par téléphone lors d'une conversation pour un sujet différent entre membre des 2 clubs, que cette modification a été envoyée par mail le vendredi après-midi veille de la rencontre d'une boîte mail personnelle d'un membre de la commission sportive à la boîte mail personnelle du secrétaire du club après appel téléphonique de ce dernier à la Commission Sportive.

Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS émet des doutes sur la raison du report à savoir un problème d'éclairage alors que le club a fait constater par une personne, membre du club, que l'éclairage fonctionnait la veille de la rencontre avec 2 photos prises à l'appui et s'interroge sur la véracité du document transmis par le club du FC NIVOLET.



Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS, sans réponse officielle a décidé de se présenter pour disputer la rencontre au jour et horaire décidés par la Commission Sportive en précisant que cela ne valait pas acceptation du report du match.

Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS conteste la décision prise par la Commission des Règlements du District de rejouer la rencontre car il s'agit de l'irrespect du Règlement Sportif du District de Savoie de Football tant par le fait qu'ils n'ont pas été sollicités pour le report du match (art 34-1-2), qu'en cas de panne lors d'un match en nocturne, la responsabilité du club recevant peut-être engagée (art 36-2-1) et qu'en cas d'un terrain impraticable du fait de l'absence d'éclairage il n'y a pas eu de contrôle d'un délégué de secteur (art 26)

Considérant donc que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS réclame l'application des Règlements du District de Savoie de Football et par extension de fait de l'absence de sanction prévue, celui du règlement général de la ligue LAURA et par conséquent, le match perdu par pénalité du club du FC NIVOLET et match gagné au profit de l'US CHARTREUSE GUIERS.

Considérant que le club du **FC NIVOLET** indique que le problème d'éclairage est apparu en date du 22/11/2025, que le club avait reçu l'assurance par la mairie de ST ALBAN LEYSSE que la réparation serait faite dans les meilleurs délais et avant la rencontre du 29/11/2025, qu'ils ont cru jusqu'au dernier moment que la réparation allait être faite mais le jeudi 27/11/2025 à 20h20, le club a prévenu par courriel le district que les rencontres prévues à domicile allaient devoir être déplacés.

Considérant que le club du FC NIVOLET déclare avoir subi les événements et leur côté technique, qu'il ne saurait être tenu responsable de cette panne et confirme que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS a été avisé par téléphone par un membre de leur club en l'espèce au responsable de l'équipe senior en question la veille de la rencontre, qu'il ne s'agissait pas d'un appel fortuit.

Considérant que le club du FC NIVOLET indique que sur un poteau d'éclairage, seulement une ampoule fonctionnait sur les 4, ce qui rendait une partie du terrain impraticable pour un match mais que des équipes ont pu s'entraîner même si elles ont dû s'adapter.

Considérant que le club du FC NIVOLET se dit surpris que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS puisse remettre en cause un document officiel provenant de la mairie de ST ALBAN LEYSSE signé par Monsieur le Maire attestant que l'éclairage était défectueux le jour prévu de la rencontre.

Considérant que le club du FC NIVOLET indique ne pas connaître le règlement en la matière mais a averti le district de Savoie de Football de la demande de report du match qui a été acceptée par la commission sportive, ce qui n'a pas alerté le club d'une autre procédure à accomplir.

Considérant que la **Commission Sportive** du district de Savoie de Football indique qu'il ne s'agissait pas d'une demande de modification de rencontre « classique », c'est-à-dire par convenance et a considéré qu'il fallait gérer la situation comme pour trouver un terrain de repli afin que la rencontre puisse avoir lieu.

Considérant que la Commission Sportive a eu connaissance du mail envoyé par le FC NIVOLET le vendredi 28/11/2025 matin, que la commission s'est attachée à trouver une solution pour que la rencontre puisse avoir lieu, que le secrétariat du district est fermé à compter du vendredi 12h et que le membre de la Commission Sportive n'avait pas d'autre solution pour informer le club que d'envoyer un mail avec sa boîte mail personnelle.

Considérant que la **Commission des Règlements du district** justifie la décision prise par le fait qu'un mail informant du report de la rencontre a été envoyé par le membre de la commission sportive d'une boîte mail non officielle à destination d'un membre du club de l'US CHARTREUSE GUIERS sur sa boîte mail non officielle, qu'il s'agit d'une erreur administrative alors même que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS n'a jamais reçu de communication officielle du club du FC NIVOLET, que dans ces conditions, même si le club de l'US CHARTREUSE GUIERS s'est déplacé pour jouer la rencontre, il y a lieu d'annuler le résultat de cette dernière et de rejouer le match.

SUR CE,



Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS a évoqué à plusieurs reprises que les dispositions de l'article 34-1-2 des Règlements du District de Savoie de Football n'ont pas été respectées ; Que cet article fait référence au chapitre « Calendriers » et à la possibilité de modifier la date et l'horaire d'une rencontre avec l'accord des deux clubs.

Considérant que le club du FC NIVOLET a demandé le report de la rencontre suite à un problème d'éclairage qui compromettrait la tenue de la rencontre ; Que l'article précité n'a pas lieu d'être invoqué, qu'il faut se référer dans le cas d'espèce à l'article 26 – Terrain impraticable pour déterminer la procédure à suivre.

Considérant que le club du FC NIVOLET a averti le District de Savoie de Football par courrier électronique le jeudi 27 novembre 2025 à 20h20 de l'impossibilité de la tenue de la rencontre le samedi à 20h.

Considérant donc qu'il y a lieu de se référer à l'article 26-3 des Règlements du District de Savoie de Football pour déterminer la procédure à suivre.

Considérant que l'article 26-3 b) des Règlements du District de Savoie de Football indique « qu'à partir du jeudi 20h jusqu'au samedi 14h pour une rencontre le samedi 20h, le club recevant contactera le délégué de secteur concerné ou la commission sportive pour les championnats de jeunes (...) »,

Considérant que le club du FC NIVOLET a envoyé un courrier électronique sur la boîte « générale » du District de Savoie de Football, qui a été transféré aux membres de la Commission Sportive qui ont pu en prendre connaissance et traiter le sujet.

Considérant que le club du FC NIVOLET n'a pas contacté le délégué de secteur qui aurait pu se déplacer afin d'effectuer une visite de l'installation et prendre une décision qui aurait été sans appel comme le rappelle le même article. (art 26-3 b) des Règlements du District de Savoie de Football)

Considérant que les membres de la Commission Sportive du District n'ont pas indiqué au club du FC NIVOLET d'aviser le délégué de secteur et ne l'ont pas avisé eux-mêmes pour visiter le terrain ce qui aurait permis d'avoir une décision prise sans appel.

Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS a versé au dossier 2 photos qu'il déclare être le stade de ST ALBAN LEYSSE prise le vendredi 28 novembre 2025 à 18h48 montrant que ledit stade est éclairé.

Considérant que les photos versées au dossier ne montrent pas la totalité du terrain et ainsi, si une partie de ce dernier n'est pas praticable pour que la rencontre se joue, ni si toutes les ampoules de chaque poteau fonctionnent, rendant ces images inexploitable pour la commission.

Considérant que le club de CHARTREUSE GUIERS aurait pu mettre en application l'article 26-9 – Délégués de secteur alinéa 3 en cas de doute sur l'impraticabilité du terrain du FC NIVOLET en contactant le délégué de secteur pour qu'il effectue une visite dudit terrain et rendre une décision.

Considérant les différents manquements aux Règlements du District de Savoie de Football dans le présent dossier qui ont entraîné le report de la rencontre prévue initialement le samedi 29/11/2025 à 20h au dimanche 30/11/2025 à 14h30 sans communication officielle au club de l'US CHARTREUSE GUIERS qui s'est malgré tout déplacé pour disputer la rencontre,

Considérant ainsi que la Commission des Règlements a pu décider d'annuler le résultat de la rencontre qui s'est tenu le dimanche 30/11/2025 et décider que le match était à rejouer, que cette décision ne contredit aucune disposition des Règlements du District de Savoie de Football.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- De confirmer la décision prise en 1ère instance par la Commission des Règlements

2- Le club de l'US CHARTREUSE GUIERS est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

Dossier transmis aux commissions compétentes pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Le Président
Fabien FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du lundi 16 mars 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA), Remi LEFEBVRE,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Evan BONTRON, Gérard SOTO,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

- M. Bastien SAGNIER (FC HAUTE TARENTEISE), indisponibilité du 13/03/26 au 15/05/26, raison professionnelle.
- M. Habib NEFFATI (FC LAISSAUD), souhait de reprise de sa fonction d'arbitre sur la saison 2025/26
- M. Béfii BOUKHATEM (FC NIVOLET) excuse pour absence à une désignation et explications.
- M. Didier CAUCHETEUX (AS ST REMY DE MAURIENNE), indisponibilité du 01/01/26 au 30/06/26, raison personnelle
- M. Abdelhafid MEGUIRECHE (indépendant), feuille de frais de déplacement du 08/03/26
- M. Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ MOUXY), demande d'arbitrage en fonction d'assistant jusqu'à fin de saison 2025/26
- M. Aissa BEKSAS (C S F), indisponibilité pour raison personnelle du 16/03/26 au 26/03/26

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

- M. Henri VINCENT accompagnement de M. Taho DUMONT (LA MOTTE SERVOLEX), du 08/03/26
- M. Henri VINCENT accompagnement de Melle Selina YAKIMOV (C S F), du 15/03/26 (arbitre absente)
- M. Hervé VANNESPENNE accompagnement (absence de l'arbitre), du 15/03/26
- M. Badr CHAMMY accompagnement de Melle Lily DA COSTA ABREU (LA MOTTE SERVOLEX) du 15/03/26
- M. Luc ALIX accompagnement de M. Mathis GUILLAUD (ST ANDRE LE GAZ), du 15/03/26
- M. Rémi LEFEBVRE contrôle/observation de M. Moustapha MBACKE (MONTMELIAN), du 14/03/26
- M. Rémi LEFEBVRE accompagnement de M. Théo MOLLIER BILLET (UGINE), du 15/03/26
- M. Rémi LEFEBVRE contrôle/observation de M. Baris TAYLAN (COGNIN SPORTS), du 15/03/26
- M. Fabien EXCOFFIER accompagnement de M. Amir KADDOUR (FC NIVOLET), du 15/03/26
- M. Emmanuel BONTRON accompagnement de M. Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT), du 08/03/26
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Sofiane BOUDRA (AIX LES BAINS), du 08/03/26
- M. Michel CHEVALLIER accompagnement (absence de l'arbitre) du 08/03/26
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Baddi BOUKHATEM (NIVOLET), du 08/03/26
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Alessio DELL'OLIO (VILLARGONDRAN), du 15/03/26

Mail, Courrier Club :

- Club ST REMY DE MAURIENNE, signale l'indisponibilité de leur arbitre (M. Didier CAUCHETEUX du 01/01/26 au 30/06/26, raison personnelle
- Club du CA YENNOIS, signalement d'erreur arbitrage sur sanction administrative (rencontre du 08/03/26)



-Club de ENT.DRUMETTAZ MOUXY, Compte rendu sur désignation, match U17 du 14/03/26

-Club du FC LAISSAUD, signalement d'absence de l'arbitre sur rencontre de D5 du 08/03/26

Mail, Courrier UNAF :

-Président de l'UNAF SAVOIE : Courrier au Président du District (signalement sur Stade BOUTRON, de CHAMBERY)

NOTE AUX CLUBS et ARBITRES– RAPPEL INCIVILITES

LA PROCEDURE INCIVILITES :

En cas d'incidents, l'arbitre interrompt le match pour consulter d'abord les officiels du match (délégué, arbitres-assistants, observateur), puis les responsables d'équipes (entraîneurs, capitaines) pour les mettre face à leurs responsabilités.

****Il donnera le coup de sifflet final en cas d'incidents très graves ou de répétitions d'incidents après une première interruption.***

Tout cas d'interruption temporaire ou arrêt définitif de la rencontre sera stipulé sur la feuille de match (observation d'après matchs obligatoire) et les détails dans un rapport complémentaire à la Commission de Discipline (contexte, nom des joueurs et/ou dirigeants impliqués, spectateurs identifiés ou non, etc.).

INTERRUPTION AVEC REPRISE DU JEU :

1) Si l'arbitre subit des insultes dégradantes/humiliantes ou est diffamé avec insistance par le public

2) Si le comportement des joueurs ou des officiels d'équipe devient trop agressif au point que l'arbitre ne puisse poursuivre sereinement la rencontre

3) S'il y a des lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques sans mettre en danger des personnes

****L'arbitre interrompt la rencontre temporairement par un coup de sifflet puis réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour les mettre face à leurs responsabilités.***

ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH :

1) Si les clubs refusent de coopérer malgré une 1ère interruption temporaire évoquée dans le cadre ci-dessus ou si les incidents se poursuivent ;

2) Si l'arbitre est intentionnellement agressé physiquement : • Menaces avec objets, coup, crachat, coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets visant ou atteignant l'arbitre (ex : ballon ou bouteille...), prise à la gorge ou au cou, bousculade ;

3) Si l'arbitre est violemment menacé, lui, ses proches ou ses biens : • Exemples : menaces de mort : la personne est très agressive en proférant des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) menaçant gravement l'arbitre ou les membres de sa famille ; atteinte aux biens (je vais te casser ta voiture ou brûler ta maison), etc. ;

4) Si un arbitre officiel entend des insultes racistes ou discriminatoires ;

5) S'il y a des lancements des pétards ou d'engins pyrotechniques qui mettent en danger les acteurs du match ou toute autre personne ;

**L'arbitre arrête définitivement la rencontre et réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour leur expliquer les raisons de l'arrêt DEFINITIF de la rencontre.*

NOTE IMPORTANTE AUX ARBITRES



A l'attention des Arbitres LIGUE - D1 et D2

Pour faire suite aux modules de formation "Arbitres" FIA

Nous avons beaucoup d'arbitres stagiaires à accompagner lors des prochaines journées de championnat. Nous allons vous solliciter, sur les prochaines journées de championnat pour aider et accompagner les stagiaires.,

Nous vous remercions de participer à l'accompagnement et l'évolution du corps arbitral Savoyard

DEVOIRS ADMINISTRATIFS ARBITRES

La CDA attire l'attention des arbitres,

Nous constatons beaucoup trop d'erreurs sur les feuilles de match des rencontres

Ce qui provoque un travail supplémentaire à plusieurs commissions et service administratif.

Nous vous demandons de prendre correctement vos fonctions administratives avec sérieux :

- Sur les sanctions administratives
- Sur le résultat des matchs
- Sur les blessures
- Sur les frais arbitrage

Si constat régulier des manquements,

Vous vous exposez malheureusement à des sanctions, conformément au règlement intérieur.



DATES A RETENIR – CONVOCATION ARBITRE- QUESTIONNAIRE



A l'attention des Arbitres
et
Information aux Présidents de club, Dirigeants, éducateurs,

Convocation des Arbitres

De 8h30 à 12h00 aux dates suivantes :

D1-D2-ASS : **Samedi 28 mars 2026**

D3-D4-STAGIAIRE : **Samedi 11 avril 2026**

JEUNES : **Samedi 25 avril 2026**

INDISPONIBILITES DES ARBITRES

MARTIN Guillaume Indisponible du 13/12/2025 au 28/03/2026, Raison professionnelle
DECKER Yannick Indisponible le 15/03/2026 de 08H à 13H Convenance personnelle
SERNA Jacques Indisponible du 13/03/2026 au 15/03/2026, Convenance personnelle
MULLER Johnny Indisponible du 14/03/2026 au 16/03/2026, Congés
NDIAYE Jacques Indisponible du 01/02/2026 au 22/03/2026, Convenance personnelle
LECORNE Cedric Indisponible du 06/03/2026 au 21/03/2026, Congés
CHAMMY Jamal Indisponible du 02/03/2026 au 28/03/2026, Raison personnelle
SOTO Gerard Indisponible du 14/03/2026 au 15/03/2026, Convenance personnelle
CROZIO Cedric Indisponible du 02/03/2026 au 26/03/2026, Convenance personnelle
BELAROUCI Ismael Indisponible du 15/01/2026 au 22/03/2026, Raison professionnelle
CABY Laurent Indisponible 27/02/2026 au 13/04/2026, Raison professionnelle
BEKSAS Aissa Indisponible du 04/10/2025 au 01/06/2026 Samedi de 07H30 à 18H, Convenance personnelle
GUENTRAH Cherif Indisponible du 05/03/2026 au 25/07/2026, Raison personnelle
KHAJJOU Acel Indisponible du 02/02/2026 au 15/06/2026, Raison personnelle
YILDIRIM Esat Indisponible du 15/03/2025 au 30/06/26 le Samedi de 07H30 à 20H, Raison professionnelle
ABADDAR Salim Indisponible du 01/03/2026 au 30/06/2026 le Dimanche de 08H à 19H, Convenance personnelle
BENASSAI Lucas Indisponible du 08/03/2026 au 19/03/2026 le Dimanche, Convenance personnelle
PETIT Cathy Indisponible le 15/03/26, Convenance personnelle
DELHOMME Remy Indisponible du 09/03/2026 au 08/08/2026, Raison professionnelle
BOUCHER Damien Indisponible le 15/03/26, Congés
EXCOFFIER Fabien Indisponible le 14/03/2026 de 07H30 à 16H, Convenance personnelle
BENKEMOUCHE Hamza Indisponible du 06/03/2026 au 23/03/2026, Congés
GINIAUX Jonathan Indisponible du 14/02/2026 au 01/07/2026 Samedi de 07H30 à 12H30, Raison professionnelle
MICHON Séverine Indisponible le 15/03/2026, Convenance personnelle
PAROLINI Angelo Indisponible du 13/03/2026 au 15/03/2026, Convenance personnelle
AIT KHOUYA Ilyes Indisponible du 02/03/2026 au 09/05/2026, Convenance personnelle
EL BOUZIANI Younes Indisponible du 11/01/2026 au 11/07/2026, Raison professionnelle
ZERAIBI Adel Indisponible du 05/01/2026 au 30/04/2026, Raison professionnelle ou scolaire
FREIHER Pierre Louis Indisponible le 15/03/2026, Raison professionnelle ou scolaire
AYDOGAN Emir Efe Indisponible du 03/02/2026 au 03/06/2026, Convenance personnelle
CHAPPERT Laurent Indisponible du 13/03/2026 au 14/03/2026 de 08H à 20H, Raison professionnelle



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

LEFEBVRE Remi Indisponible du 28/02/2026 au 19/03/2026, Raison personnelle
KADRI Iyed Indisponible du 28/02/2026 au 18/04/2026, Congés
TASSART Benoit Indisponible du 01/03/2026 au 10/05/2026, Raison personnelle
TSONEV Ivana Indisponible le 15/03/2026 de 07H30 à 12H30, Convenance personnelle
AYARI Mohamed Indisponible du 09/03/2026 au 23/03/2026, Congés
DE LEO Rubens Indisponible le 15/03/2026, Convenance personnelle
DAIF Mohamed Indisponible le 15/03/2026, Convenance personnelle
MARTINET Yohan Indisponible du 06/09/2025 au 06/11/2026, Raison personnelle
SMAILI Mohamed Indisponible le 14/03/2026 de 07H30 à 13H30, Raison professionnelle
ACARER Engin Indisponible du 22/12/2025 au 15/03/2026, Raison professionnelle
RIDOLFO Sébastien Indisponible le 15/03/2026, Convenance personnelle
CAMUS Bernard Indisponible le 14/03/2026 de 19H à 23H30, Convenance personnelle
ANTUNES Ugo Indisponible du 18/02/2026 au 30/06/2026, Convenance personnelle
MEUNIER Laurine Indisponible du 13/03/2026 au 16/03/2026, Convenance personnelle
OLAGNON Arthur Indisponible du 14/03/2026 au 15/03/2026, Convenance personnelle
RAHHALI Mohammed Indisponible le 14/03/26 de 20H à 23H30, Convenance personnelle
ACHALHI Mohamed Indisponible du 02/03/2026 au 31/03/2026, Raison professionnelle
DONNEAUD Aglae Indisponible du 09/03/2026 au 30/03/2026, Raison scolaire
AMLIL Mohamed Indisponible du 14/03/2026 au 25/04/2026 le Samedi, Raison professionnelle
HAILLOUD Lucie Indisponible le 14/03/2026 de 13H30 à 19H30, Convenance personnelle
LE BOLLOC'H LENDERS Livio Indisponible le 14/03/2026, Raison professionnelle
CORVERA Vanesa Indisponible du 04/03/2026 au 05/04/2026, Raison professionnelle
FAGOT Theo Indisponible du 12/01/2026 au 12/05/2026, Arrêt ou année sabbatique
PALIQI Rozana Indisponible du 14/11/2025 au 15/06/2026, Convenance personnelle

Soit **55** arbitres indisponibles sur **155**

1/3

+ celles qui arrivent dans la semaine.

DATES A RETENIR – CDA

Lundi 23 mars : réunion CDA
Samedi 28 mars : Test Théorique Arbitre aux District,
Coupe PITCH à LA MOTTE SERVOLEX
Lundi 30 mars : réunion CDA



COMMISSION PRÉVENTION et ÉTHIQUE

Président : Alain CAREGLIO

Réunion du Lundi 16 mars 2026

CAMÉRA EMBARQUÉE

Ce weekend une caméra a été testé sur un match de championnat féminin.

Cette initiative a bien été acceptée par les joueuses et dirigeants des deux clubs.

Le visionnement de cet enregistrement démontre la fiabilité de cet outil et sera un élément important pour aider à lutter contre les incivilités.

Nous procédons 5 caméras qui seront orientées en priorité sur les matchs à risque en se basant sur les matchs allers.

Rappel important :

- Les joueuses et/ou joueurs s'opposants à cette initiative nationale ne **pourront pas participer** aux rencontres.
- La commission ne peut, **en aucun cas, communiquer les images**, ces images seront conservées 30 jours et seront utilisées aux besoins des commissions disciplines, appels ou judiciaire, si plaintes déposées par arbitres et/ou clubs.

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie, sur le site internet du district ou en cliquant sur le lien ci-dessous, les éléments juridiques ainsi que l'imprimé à nous retourner en cas de demande de caméra embarquée sur un match.

- [Divers documents à télécharger – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL](#)

Les clubs souhaitant la caméra embarquée sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle via l'imprimé, en précisant le(s) motif(s), **15 jours avant la rencontre**.

Après validation de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du Lundi 16 mars 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Magali BERLIOZ - David CORMIER - Sandra FONTI

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA



IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 16 mars 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
16/03/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	08/03/2026	Auto suffisant	09/03/2026
16/03/2026	D1	Joueur	AIX F.C.	08/03/2026	Auto suffisant	09/03/2026
16/03/2026	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	07/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	23/03/2026
16/03/2026	D1	Joueur	COGNIN SP.	08/03/2026	4 MF dont Auto	09/03/2026
16/03/2026	D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	08/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	23/03/2026
16/03/2026	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	07/03/2026	3 MF dont Auto	08/03/2026



Foot SAVOIE



PV N° 760 du 18 mars 2026

16/03/2026	U15 D3	Joueur	F.C. ST MICHEL SP.	08/03/2026	4 MF dont Auto	09/03/2026
16/03/2026	D3	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	01/03/2026	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	16/03/2026
16/03/2026	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	08/03/2026	3 MF dont Auto	09/03/2026
16/03/2026	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	08/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	23/03/2026
16/03/2026	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	08/03/2026	Auto suffisant	09/03/2026
16/03/2026	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	08/03/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	23/03/2026
16/03/2026	D3	Joueur	U.S. MODANE	08/03/2026	3 MF dont Auto	09/03/2026
16/03/2026	D1	Joueur	U.S. PONTOISE	08/03/2026	4 MF dont Auto	09/03/2026

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Sommes dues au 25 février 2026
- Criteriums U11 / Printemps 2026
- Fiche récompense DISTRICT 2025/2026
- Caméra Embarquée
- Lutte contre les violences
- Formations CDOSS

